

Pacte

pour une agriculture et une alimentation d'intérêt général

Faire de la France le 1er pays Bio en Europe

Elu.e.s locaux de sensibilités politiques et de territoires très divers, nous faisons trois constats qui nécessitent d'être reliés :

- la paupérisation grandissante de dizaines de milliers de productrices/teurs,
- le souhait de millions de nos concitoyen.ne.s de s'alimenter avec des produits de qualité,
- et enfin la réussite économique des filières bio.

Les filières biologiques affichent aujourd'hui une croissance record de +20%/an en chiffre d'affaires, représentant un marché de près de sept milliards d'euros. Leurs principales préoccupations sont de construire des prix rémunérateurs et équitables pour nos agricultrices/teurs, offrir des débouchés stratégiques pour les PME agroalimentaires implantées dans nos territoires et créer des dizaines de milliers d'emplois non délocalisables. Selon les données de l'Agence BIO, plus de 75 % des denrées bio consommées dans notre pays, y sont produites et transformées.

Soucieux de réduire les dépenses publiques, nous observons également que l'agriculture bio, tout en préservant la biodiversité, nous permet de faire des économies dans le traitement de l'eau et dans la préservation de la fertilité des sols.

C'est pour toutes ces raisons que nous signons ce Pacte initié par la FNAB, le Synabio et Coop de France, afin d'inciter les candidat.e.s à l'élection présidentielle à créer un nouveau contrat de société entre productrices/teurs, entreprises de transformation et de distribution, et consommatrices/teurs au service de la création de valeur économique, environnementale et sociale dans nos territoires :

1

Amener la France au rang de leader européen de la bio :

la France est en mesure de devenir, d'ici 2022, le 1er pays producteur et consommateur de produits bio en Europe (actuellement, elle est le 3ème pour les surfaces cultivées et le 2ème pour la consommation) et le leader de la transition agricole et alimentaire au XXIème siècle.

2

Soutenir un secteur économique d'avenir :

parce qu'elles ont déjà démontré leur réussite, l'agriculture et l'alimentation bio peuvent devenir un secteur économique stratégique pour la France et devraient donc être soutenues par les pouvoirs publics et les investisseurs privés, à l'instar du numérique ou des énergies renouvelables.

3**Encourager le développement de la production bio :**

pour pouvoir répondre à la demande croissante et rendre la bio plus accessible à nos concitoyen.ne.s, 20% des surfaces agricoles en France devraient être cultivées en bio en 2022 (contre 6% actuellement). La France rejoindrait ainsi l'Autriche à la tête des pays Bio dans l'UE.

4**Relocaliser l'emploi agricole et agroalimentaire :**

la bio fournissant déjà plus de 100 000 emplois dans les fermes, le conseil, la transformation et la distribution spécialisée, elle pourra être créatrice de dizaines de milliers d'emplois non délocalisables dans les années à venir.

5**Garantir des politiques agricoles et agroalimentaires favorables aux filières bio :**

il est nécessaire de prendre des mesures adaptées et suffisantes au sein de la PAC aujourd'hui (2017) et demain (2020) pour garantir l'indispensable accompagnement des productrices/teurs en conversion et la rémunération des pratiques des agricultrices/teurs bio actuels à raison de leurs impacts positifs sur l'environnement et la santé publique.

6**Développer des outils de financement adaptés :**

les outils institutionnels de financement (notamment le Programme d'investissements d'avenir et le livret de développement durable) devraient être réévalués et orientés vers les besoins des filières bio, au cœur des schémas stratégiques régionaux, pour accompagner l'innovation et le développement des PME, des coopératives et des réseaux de distribution bio.

7**Augmenter la consommation de bio dans la restauration collective :**

l'introduction significative de produits bio dans la restauration collective publique et privée permettrait de développer des projets alimentaires territoriaux à forte valeur ajoutée locale.

8**Impliquer tous les acteurs des filières bio dans leur gouvernance :**

une grande concertation publique doit être organisée pour engager un débat national sur l'agriculture et l'alimentation durables. Elle devra être ouverte aux acteurs des filières et à la société civile (syndicats, association de consommateurs, associations de parents d'élèves, associations environnementales, etc.).

POUR SIGNER LE PACTE :

- **Retournez-nous ce pacte signé**
par mail (pactebio@gmail.com)
ou par courrier :
Pacte bio 2017 S/C FNAB
40 Rue de Malte - 75011 Paris

- **Ou réalisez une signature électronique**
sur www.pactebio2017.com

Nom Prénom :

Adresse email :

Signature

Un Pacte initié par :

